



**PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

Rouen, le

**17 NOV. 2016**

**Direction de la coordination des politiques  
de l'Etat**

Bureau des affaires économiques et sociales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

**Secrétariat de la CDAC**

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Méi. [nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

La préfète,  
de la région Normandie,  
préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 8 novembre 2016, sous la présidence de madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe, représentant madame la préfète, a examiné **le dossier n° 2016-17** concernant l'extension d'un ensemble commercial, par la création d'un magasin de pneus à l'enseigne First Stop d'une surface de vente de 115,30 m<sup>2</sup> et d'un commerce de secteur 2 d'une surface de vente de 300 m<sup>2</sup>, à Gonfreville-l'Orcher (76700) parc de l'estuaire, avenue du Campdolent.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- le décret du président de la république du 17 décembre 2015 nommant madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 16-002 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature à madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° 076 305 16H0006 déposée à la mairie de Gonfreville-l'Orcher par la SAS Redeim, dont le siège social est situé à Cormontreuil (51350), agissant en qualité de promoteur, enregistrée le 16 septembre 2016

16 septembre 2016 par la préfète de la Seine-Maritime et visant à l'extension d'un ensemble commercial, par la création d'un magasin de pneus à l enseigne First Stop d'une surface de vente de 115,30 m<sup>2</sup> et d'un commerce de secteur 2 d'une surface de vente de 300 m<sup>2</sup>, à Gonfreville-l'Orcher (76700) parc de l'estuaire, avenue du Campdolent.

- l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2016 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 8 novembre 2016 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de

- Mme ERENATI, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer.

## **CONSIDERANT**

- que le projet est en accord avec les orientations du SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire ;
- que le projet concerne le remplacement d'un bâti vieillissant par trois cellules commerciales en harmonie avec le traitement architectural du reste de la zone commerciale favorisant ainsi l'insertion urbaine du projet ;
- que cette opération de densification commerciale n'engendre aucune consommation d'espaces ;
- que l'impact visuel est positif du fait que ces nouveaux locaux s'accompagnent d'espaces verts ;
- que le parking est mutualisé entre les quinze enseignes déjà présentes ;
- que le projet contribue au renouvellement du parc de l'Estuaire ;
- que le projet permet d'enrichir l'offre de la zone commerciale Campus ;
- que le projet n'est pas soumis à des risques majeurs naturels ou technologiques.

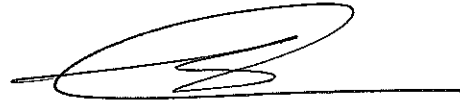
**Décide de rendre un avis favorable à l'autorisation sollicitée par la demande susvisée, par un vote à l'unanimité (9 oui sur 9 votants)**

### Ont voté favorablement :

- monsieur Michel GARCIA, représentant le maire de Gonfreville L'Orcher, commune d'implantation ;
- monsieur Gilbert CONAN représentant le président de la communauté de l'agglomération havraise dont est membre la commune d'implantation ;
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN désigné par le syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- monsieur Julien DEMAZURE, représentant le président du conseil régional ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGt), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de la Seine-Maritime, réunie le 8 novembre 2016, a rendu un avis favorable sur le projet porté par la SAS Redeim, dont le siège social est situé à Cormontreuil (51350) 2 rue du commerce, visant à l'extension de la zone commerciale Camp'us à Gonfreville-l'Orcher (76700) parc de l'estuaire, avenue du Campdolent, par la création d'un magasin de pneus à l'enseigne First Stop d'une surface de vente de 115,30 m2 et d'un commerce de secteur 2 d'une surface de vente de 300 m2.**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,



Agnès BOUTY-TRIQUET

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R 752-19, R 752-20 et R 752-30 du code du commerce le présent avis peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans un délai d'un mois.